



## Déclaration UNSA Education

**CTSD – 27/06/2017**

Premier comité technique dans le département depuis les élections présidentielles et législatives. Nous souhaitons rappeler que, pour l'UNSA Education, les nouveaux programmes de la maternelle, de l'élémentaire et du collège, la remise en place de la formation initiale, les 5 matinées de classe en élémentaire, la mise en chantier de travaux en équipe avec les conseils école/collège, les dispositifs PMQC et la scolarisation des enfants de moins de trois ans sont la marque d'une refondation pédagogique au sein de l'Education Nationale que nous avons toujours souhaitée et pour lesquelles nous avons été des acteurs de leur création. Remettre en question ces réformes, permettre des retours en arrière impacterait nécessairement les plus fragiles, qui resteraient encore les grands perdants du système éducatif avec de terribles conséquences démocratiques.

L'occasion également pour nous, UNSA Education, d'exprimer notre attachement à l'ouverture d'une nouvelle ère, quant à la **gestion des ressources humaines** dans notre ministère. Il est nécessaire aujourd'hui de faire évoluer le fonctionnement actuel de gestion des flux et déroulements de carrière vers un système qui prenne en considération les besoins et les aspirations des personnels. Quel que soit leur métier, nos collègues doivent être reconnus comme des professionnels à qui l'on fait confiance a priori et comme des individus dynamiques avec des parcours, des compétences, des projets personnels et professionnels différents. Cette diversité est une richesse pour le système éducatif. Pour ne citer que cet exemple, alors que le nombre de détachements est en augmentation chaque année, les questions de leur prise en compte et de leur affectation doivent être mieux accompagnées localement. La mise en place du protocole PPCR est une première étape vers la revalorisation financière. Il faudra s'assurer de l'application des textes qui sont parus. Leur mise en œuvre doit être effective pour tous les personnels : administratifs, enseignants, de direction, ITRF, infirmiers et assistants sociaux. Au delà de la revalorisation financière, le PPCR envisage une nouvelle approche de l'évaluation, articulée avec une refonte de la formation continue et de la formation tout au long de la vie. La formation continue doit être pensée comme un accompagnement permanent des agents, dans le développement des compétences professionnelles, le travail en équipe, la participation aux évolutions du service public d'éducation.

A l'ordre du jour, les **ajustements de carte scolaire 1<sup>er</sup> degré**. Nous évoquerons donc les situations des écoles concernées : les mesures doivent être prises rapidement, dès cette fin d'année, notamment lorsque les effectifs ne cessent de grimper. Nous reviendrons également sur des situations de fermetures prises lors des dernières instances ainsi que des propositions d'ouvertures. En effet, les effectifs évoluent. Les chiffres annoncés en février sont différents en juin. Aussi, nous vous demandons Mme L'Inspectrice académique, de faire confiance aux personnels que nous représentons pour prendre, dès ce CTSD, les mesures nécessaires : la marge qui le permet existe.

A l'ordre du jour également, les **rythmes scolaires**. La tenue de cette instance laisse entrevoir à ce jour une rentrée scolaire encore trop incertaine. Alors que la refondation de l'Ecole entamée sous la législature précédente n'a pas encore produit tous ses effets, le nouveau Président de la République, dans ses propositions, a remis en cause celle-ci sur de nombreux points : réforme du collège, rythmes scolaires, soutien aux élèves en difficulté à travers les postes « plus de maîtres que de classe ». Le choix laissé aux communes de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire laisse encore à ce jour beaucoup d'incertitudes. On ne peut, à moins de deux semaines de la fin de l'année scolaire, agir dans la précipitation.

Pour conclure, en lien avec les **problématiques rectorales**, nous souhaitons partager notre inquiétude suite au mouvement intra-académique. De nombreux postes n'ont pas été pourvus en Dordogne concernant tout particulièrement les personnels d'éducation et les postes en anglais. Nous souhaitons également, dénoncer aujourd'hui une mesure actée en Comité Technique Académique le 22 mars dernier concernant l'absence de création d'assistant de service social. En effet, alors que les documents de travail prévoient la création d'un poste, le Recteur a privilégié une autre répartition, nous laissant, seul département de l'Académie de Bordeaux, sans création de poste. Quid de la priorité nationale donnée aux collèges de secteur rural accueillant des élèves issus de milieux sociaux défavorisés ?

L'École, les personnels, les élèves et leurs familles ont connu de nombreux bouleversements dans les dernières années. Pour l'UNSA Education, il est nécessaire de laisser du temps pour évaluer et, éventuellement, réorienter les politiques éducatives. C'est tout le sens de notre appel pour une Ecole Durable.

**La délégation UNSA Education : Jérôme BOUSQUET, Natacha ETOURNEAU, Anne MARCHAND, Sabine TURSCHWEL**